



## Lettre –pétition des personnels des services maritimes.

**A l'attention de Monsieur le Ministre Jean Louis BORLOO.**

Nous soussignés personnels des services maritimes du MEEDDAT contestons le projet de réforme des services maritimes de l'Etat (Affaires maritimes, Phares et Balise, services interdépartementaux et spécialisés maritimes, Capitaineries et ENIM..) en cours de finalisation, sans qu'aucune concertation n'ait eu lieu.

En effet, les orientations générales du « Grenelle de la mer » poussent à privilégier des actions fortes dans les domaines d'intervention de l'Etat en mer et sur le littoral ; les débats et échanges ont des conséquences sur les orientations et moyens que votre projet de réforme des services maritimes doit prendre en compte dans son organisation et ses activités.

Vous avez convoqué un CTPM le 28 mai 2009 pour un premier «échange et informations sur la politique de l'eau concernant ses aspects organisationnels en matière maritime, fluvial et aquatique ».

C'est bien là, la traduction de l'intervention de la CGT, réclamant la mise en place d'une instance de consultation des personnels sur les questions communes maritimes, mer et littoral dans les champs de compétences du MEEDDAT pour permettre enfin d'ouvrir un espace de dialogue sur les propositions et revendications des personnels portant en particulier sur les projets de réorganisations des services. Ce n'est pas un CTP Mer comme nous l'avions souhaité à plusieurs reprises, mais d'ores et déjà nous demandons une nouvelle réunion de ce CTPM dès que les conclusions du Grenelle de la mer seront adoptées à l'issue des tables rondes finales, afin de tenir compte des conséquences du Grenelle de la Mer sur nos prérogatives, activités, organisation pertinente et conditions de fonctionnement.

Sur ces bases là, la Fédération Nationale CGT Equipement-Environnement a préparé une plate-forme revendicative sur les missions, moyens, organisation de travail que les personnels tiennent à vous exprimer aujourd'hui.

Ces revendications sont autant d'exigences qui fondent la mise en place d'un service public adapté, renforcé et bien identifié dans le périmètre du MEEDDAT, des services maritimes en capacité de mettre en œuvre une politique maritime d'avenir en appui des politiques publiques du développement durable (eau, risques de pollution, politique industrielle, aménagement du littoral et transports maritimes et cabotage, activités marines et aquacultures, tourisme nautique et préservation des ressources et écosystème...)

Nous vous rappelons que sans un grand secteur public maritime et des services de l'Etat dotés des moyens matériels et d'effectifs qualifiés pour garantir la mise en œuvre des décisions du Grenelle de la mer, il n'y aura pas d'issues économiques, environnementales et sociales à la gestion du littoral et l'aménagement du territoire, sur la biodiversité et les écosystèmes marins, sur le transport maritime et la sécurité des équipages, l'emploi maritime, industriel et portuaire, sur la pêche et la conchyliculture et activités marines, le développement des énergies renouvelables et marines et de la recherche-développement.

Mai 2009

La CGT vous soumet les revendications des personnels présentées par la présente lettre- pétition nationale et vous demande de prendre en compte les exigences suivantes lors du CTPM :

- Les revendications développées par la CGT pour un grand service public maritime,
- Le recrutement des effectifs nécessaires aux missions et à l'organisation du travail et aux conditions de travail,
- La revalorisation des métiers et la reconnaissance des qualifications, l'accès à la formation, et le respect de la mobilité « choisie »,
- Pour que s'ouvre le dialogue social au sein des services déconcentrés du MEEDDAT.

Nom .....Prénom.....service .....

Tél.....

Fait à

.....Signature.....

Plate-forme revendicative de la CGT  
↓  
POUR UN GRAND SERVICE MARITIME ET DU LITTORAL

1

**La CGT exige un renforcement du secteur maritime et un service public intégré, renforcé et identifié pour le soutien d'une véritable politique de la mer et du littoral.**

Ce que nous voulons:

↳ **Service public renforcé et adapté**, présent à différentes échelles du territoire pour assurer d'une part le pilotage des politiques publiques et sectorielles à un niveau pertinent et garantir d'autre part la proximité et l'accessibilité des services. **Service équipé et doté en conséquence** pour répondre aux besoins actuels et satisfaire aux recommandations de la société civile exprimée au Grenelle de la Mer.

↳ **Service public intégré**, en capacité d'avoir **une approche globale et transversale de la mer et des activités maritimes, marines et du littoral** pour garantir une gestion intégrée de la zone côtière et du littoral. Pour cela il faut renforcer les services maritimes et leur donner une organisation lisible, avec des liens forts avec les autres Ministères (Défense-marine nationale, Agriculture et pêche, Finances-Douanes, et Secrétariat général à la mer) travaillant en synergie avec les services au sein du MEEDDAT et le réseau scientifique et technique (RST), disposant de ressources financières ministérielles des programmes (BOP centraux et régionaux).

↳ **Service public identifié** pour l'élaboration d'une culture maritime et du littoral, commune au sein du ministère et le **maintien d'une filière et de métiers à forte identité**. Le monde maritime est singulier, il ne doit pas sombrer dans la marginalité. Les filières maritimes doivent être confortées, renforcées, ouvertes et attractives.

↳ **La CGT propose une animation et un pilotage intégrés des politiques maritime et du littoral, par des services maritimes et du littoral, bien ancrés aux niveaux déconcentrés de l'organisation territoriale de l'Etat.**

**Nous demandons des services maritimes et du littoral intégrés dans le droit commun, au sein des Directions Régionales (DREAL) et des Directions Départementales (DDT) pour un parfait pilotage des actions, une coordination des moyens et une mise en commun des ressources :**

- **Des DREAL Maritimes** sous l'autorité des préfets de région devront être le fer de lance et le partenaire privilégié des Préfets Maritimes pour la stratégie maritime et la coordination de la sécurité maritime, la formation maritime, la signalisation, l'élaboration des réglementations, la gestion et le contrôle des pêches, la gestion intégrée des zones côtières et le développement des élevages marins au sein d'une façade. Pour ce qui concerne le pilotage et la coordination au niveau d'un ensemble plus vaste que sont les façades, souhaitées par le Ministre, il suffit de désigner **une DREAL direction de façade** pour les sujets qui relèvent de **l'action de l'Etat en mer** et autres problématiques qui nécessitent une transversalité entre régions économiques à l'instar de ce qui était l'organisation du ministère de l'Ecologie précédemment à l'échelle des territoires inter-régionaux.

**Dans cette organisation, la création des directions de façades maritimes (DFM) issues des DRAM (3,4, et 5) ne se justifie pas.** D'ores et déjà les **premières positions** exprimées au **Grenelle de la mer**, conduiraient à confier les compétences imaginées et dévolues aux futures DFM par le ministre, **aux DREAL** : cela permettrait d'avoir une cohérence avec la **compétence budgétaire** ; le DREAL étant le responsable du **budget opérationnel de programme (BOP)**. A contrario le chef régional d'une DFM responsable de la doctrine maritime (donneur d'ordre) n'aura pas la maîtrise du financement de sa politique !!

- **Des Directions Départementales du Territoire (DDT)** portant en leur sein des **services de la Mer et Littoral** qui seront les maîtres d'œuvre de la politique maritime. **En charge de la gestion des hommes qui y seront rattachés et de la mobilisation des moyens** délégués par les DREAL Maritimes, elles constitueront le maillage essentiel au service de proximité. Pour cela il faut renforcer les services techniques au sein des DDT d'autant que la direction départementale des territoires (DDT) est le niveau de l'action interministérielle du MEEDDAT sur lequel repose l'action de l'Etat en mer. Elles devront s'appuyer sur un réseau de **compétences techniques, de services opérationnels de contrôle et d'intervention** qui sont autant de liens et de relais avec les collectivités locales, indispensables en cas de gestion de crise, type POLMAR ; Il en est de même des services des Phares et Balises avec des contrôleurs des TPE et Ouvriers des parcs et ateliers pour **l'entretien et la maintenance des équipements de signalisation et des systèmes de navigation** qui doivent s'intégrer aux pôles mer des DDT pour assurer des missions de sécurité maritime de la navigation.

**Si le projet de DFM devait aboutir ce sont ces compétences de proximité et ancrées sur le littoral** à travers les centres d'intervention et de sécurité, gages de sécurité pour tous, qui en étant « mutualisées » au profit d'une logique de façade du littoral, **seraient réduites voire perdues**. Personne ne s'y trompe !!! Même pas les chefs de service qui disent aussi leur étonnement sur cette orientation du projet.

- **C'est à partir de ce socle des services maritimes du MEEDDAT, renforcés de nouvelles prérogatives, orientations et missions qui découleront des décisions du Grenelle de la mer ainsi que dotés de moyens matériels et des effectifs qualifiés, qu'il sera possible de répondre à l'intérêt général et aux besoins des personnels.**

## **2 Il faut sortir le secteur public maritime, affaibli par des déficits de recrutement chroniques, de la spirale de dégradation des organisations de travail et des moyens à l'heure du Grenelle de la mer....**

↳ **Les emplois et métiers sont en première ligne** dans le cadre de la logique dogmatique de réductions des emplois publics de la révision des Politiques Publiques (RGPP) et de la réforme de l'Etat (**moins 1500 postes en 2009 !**): Sur **1592** agents des services des Affaires maritimes, 190 postes (etp) sont pointés vers la sortie par les réductions au budget 2009 et plus de **2300 postes (au total au sein du MEEDDAT)** sur des activités d'ingénierie publique d'expertises et de d'assistance technique sont redéployés et frappés par l'arrêt d'ici 2011 des activités d'ingénierie concurrentielle!!

- **Par manque de moyens suffisants et adaptés l'Etat Français s'est désengagé ces dernières années et continue d'ignorer les besoins d'un outil public renforcé et efficace sur le territoire de nos façades maritimes.**
- **Nous ne remplissons pas les obligations** de gestion durable et de contrôle des pêches ni de garantie de contrôle de la sécurité des navires.

↳ **Le secteur mérite une impulsion nationale et une maîtrise publique** pour permettre de répondre aux enjeux économiques de transport et de développement des territoires (90% des produits importés passe par les ports maritimes) et aux défis du développement durable. Une présence Française stratégique pour la Zone Exclusive Economique (ZEE) de la métropole et des territoires ultra-marins des (DOM et TOM) qui occupe le deuxième rang mondial.

Les potentialités réelles de développement de la conchyliculture et des élevages marins sont occultées **faute de gouvernance efficace et d'équipement des services.**

Les patrons pêcheurs et les amateurs français peinent à recruter marins et officiers tandis que l'enseignement maritime manque de professeurs spécialisés et de cursus attractifs.

**Le régime social des marins (ENIM), historiquement facteur d'attractivité de la filière maritime, est aujourd'hui sur la sellette.**

↳ **La présence humaine est progressivement retirée** du dispositif automatisé de signalisation maritime alors qu'il s'agit de métiers et de personnels hautement qualifiés des Phares et Balises : plus de 250 ouvriers des parcs et ateliers et plus de 210 contrôleurs et plus de 287 marins de l'Armement des navires (64 Officiers et 223 marins).

**Sans oublier les 2080 Officiers et marins de l'armement des dragues** des chenaux d'accès aux 9 Grands ports maritimes et ports décentralisés (sous compétences des Régions depuis 1/01/2008) et des **activités publiques** portuaires du remorquage, et pilotage et lamanage dans les ports.

↳ Le linéaire côtier soumis aux aléas climatiques croissants et les ouvrages, ne bénéficiera bientôt plus de **l'entretien ni de protection ni des prestations de l'ingénierie publique** ; sans oublier les capitaineries avec 97 Officiers de ports et 283 Officiers de ports adjoints dont les missions de police portuaire et d'exploitation **nécessitent une clarification en regard des compétences portuaires des régions.**

↳ **Il y a là de sérieux leviers d'emplois et d'activités nouvelles, tout comme la reconquête du service public, des métiers maritimes, portuaires et du littoral.**

**3**

**Le projet de réforme des services maritimes de l'Etat doit répondre aux besoins ; cela passe par la maîtrise publique et le renforcement des services publics :**

- **Les affaires maritimes : arrêt de la décision de réduction de 190 postes (etp) pour satisfaire nos obligations internationales et recrutements urgent sachant qu'il faut deux ans pour former un inspecteur.**

**Alors que le secteur maritime est en crise et qu'il a besoin de soutien, le service public de gestion des marins et des navires est à l'asphyxie.** Qu'il s'agisse de la ressource halieutique et du contrôle des pêches ou de la sécurité des navires, **la France est mise en défaut pour non respect de ses obligations.** Les Affaires Maritimes ne peuvent assurer leurs missions de service public qu'au prix d'une surcharge pour ses agents ou d'une infraction à la réglementation du travail. **Les obligations communautaires ne cessent de croître** : astreinte thon rouge, merlu, cabillaud, obligation de contrôle de sécurité à 100 % des navires ciblés par la communauté européenne dans le cadre du MEMORANDUM de Paris. Le service public de proximité pour les aides économiques, l'embarquement des marins ou l'administration des cultures marines et la gestion du domaine public est menacé.

↳ **La réduction de 190 postes prévue dans le cadre de la RGPP vaut condamnation du service public de la mer.** Il faut revenir sur cette décision inique et procéder à l'armement préventif des services avant une catastrophe ou une amende communautaire infiniment plus coûteuse.

↳ **Il manque aujourd'hui 30 inspecteurs de la sécurité des navires pour répondre aux exigences communautaires, 40 contrôleurs des pêches et 12 techniciens des cultures marines pour le développement des élevages marins.**

- **L'enseignement maritime: à renforcer considérablement dans le cadre d'un plan national de formation et de requalification pour répondre aux besoins de l'emploi et du recrutement sur des activités nouvelles maritimes.**

↳ **Il est nécessaire de recruter 30 enseignants spécialisés et agrégés dans les écoles nationales + 40 enseignants dans les lycées professionnels maritimes et de renforcer l'Inspection Générale des enseignements maritimes.**

- **Les Phares et balises : il faut remplacer les départs !!**  
Plus de 200 agents de la fonction publique ont pour mission d'entretien du dispositif de signalisation sur les côtes de France : ils interviennent en tout lieu et 24h/24 pour maintenir opérationnel le réseau d'aides à la navigation (Phares, feux, ESM..) et pour satisfaire l'objectif de sécurité de l'Agence Internationale de Sécurité Maritime (AISM)
- **Les Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA)** doivent retrouver une reconnaissance de leurs métiers et de leurs qualifications dans les missions maritimes et du littoral.
- **Le positionnement de L'ENIM** et notamment la tutelle et l'état d'avancement du futur établissement public et administratif (EPA), sa délocalisation contestée par toutes organisations syndicales du MEEDDAT et les syndicats de marins, sont à reconsidérés dans la perspective d'une nouvelle politique stratégique maritime.
- **Le CETMEF doit être renforcé pour une ingénierie publique du littoral et des technologies innovantes de signalisation et de communication** ce qui suppose de mettre fin aux externalisations de ses tâches auprès de la Direction Générale de l'Armement de Brest.
- **Pour la CGT, il est logique de penser que les orientations générales du Grenelle pourraient pousser à privilégier des actions fortes dans tel ou tel domaine en particulier, et que cela nécessitera une traduction organisationnelle et administrative différente de ce qui est décidée.**

**Le ministre a pris l'engagement de convoquer un CTPM afin d'examiner** les conséquences du Grenelle sur les missions et activités et moyens des services maritimes de l'Etat avant les décisions de la réforme.

- **Pour la CGT** le besoin d'identification et de lisibilité dans l'organisation apparaît comme premières conséquences du Grenelle, en termes de missions, d'activité et moyens ; **il en ressort la nécessité d'une Administration maritime intégrée, clairement identifiable et individualisée.**  
**Pour la CGT il faut mettre les organisations de travail et les conditions sociales des personnels au cœur des réorganisations.**
- **Aucune organisation de travail ne doit être sacrifiée** par les mutualisations qui sous-tendent toutes les réorganisations ; au contraire les agents doivent retrouver de la **lisibilité dans leurs missions** (ce qui est loin d'être le cas actuellement au niveau des services inter-départementaux).
- **Aucune mobilité ne doit être imposée** dans le cadre des réorganisations ; les parcours professionnels sont à valoriser dans le cadre d'un plan de formation et de requalification des métiers.
- **Sur la conception et l'outil de Gouvernance nationale du secteur public maritime, la CGT a déposé au Grenelle de la mer la proposition d'engager une expertise, sans préalable, impliquant les personnels des services maritimes pour évaluer à l'aune des décisions de ce Grenelle de la mer, de nouvelles prérogatives, orientations et missions qui en découlent, les moyens matériels et en effectifs qualifiés ainsi que l'organisation pertinente et les conditions de fonctionnement pour garantir la mise en œuvre optimum.**

**Prenons en main la lettre- pétition qui sera déposée au Ministre lors du CTPM pour exprimer vos exigences revendicatives et statutaires.**

**Faisons la signer massivement.**

**Par ailleurs, les réunions des « Grenelles de la mer » en régions, organisées par les Préfets de régions du 8 au 25 juin, seront aussi des étapes importantes pour exprimer les revendications auprès des pouvoirs publics et acteurs locaux.**